

PASCAL FAURE EST NOMMÉ DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'INPI À COMPTER DU 13 SEPTEMBRE

Pascal Faure a été nommé Directeur général de l'Institut national de la propriété industrielle (INPI) en Conseil des ministres, à compter du 13 septembre 2018, sur proposition du ministre de l'Economie et des Finances, Bruno Le Maire.



« *La stimulation de la compétitivité des entreprises françaises par l'innovation est au cœur de mes préoccupations. La propriété intellectuelle est un élément essentiel de ce dispositif, c'est pourquoi je me réjouis de rejoindre l'INPI pour contribuer au rayonnement de cette belle institution au service des entreprises.* », a déclaré Pascal Faure.

Ingénieur général des mines, diplômé de l'École polytechnique et de l'École nationale supérieure des télécommunications de Paris, Pascal Faure était précédemment Directeur Général des Entreprises au Ministère de l'Economie et des Finances.

Après avoir débuté sa carrière dans la R&D (laboratoires Bell et Apple Computer aux Etats-Unis, puis Centre national d'études des télécommunications), Pascal Faure a occupé différentes fonctions au ministère du Budget, au ministère du Tourisme, au ministère de l'Aménagement du Territoire, de la Ville et de l'Intégration et au ministère de la Défense. De 1997 à 2001, il a occupé le poste de directeur du développement, des affaires financières et d'adjoint à l'administrateur général de l'Institut TELECOM. Pascal Faure a également été vice-président du Conseil général des technologies de l'information avant d'être nommé vice-président du Conseil général de l'industrie, de l'énergie et des technologies. Il a par ailleurs été président de l'association des Ingénieurs des Télécommunications et président du Conseil d'Administration de l'Institut TELECOM.

Pascal Faure est Officier de la Légion d'Honneur, Officier de l'Ordre National du Mérite, Officier des Palmes académiques.



À PROPOS DE L'INPI

Au-delà de son action d'enregistrement et de délivrance de titres (brevets, marques, dessins et modèles), l'Institut national de la propriété industrielle (INPI) agit en faveur du développement économique par ses actions de sensibilisation et de valorisation de l'innovation et de ses enjeux. L'institut accompagne tous les innovateurs pour qu'ils transforment leurs projets en réalisations concrètes, leurs innovations en valeur. Établissement public autofinancé et placé sous la tutelle du ministère en charge de la propriété industrielle, l'INPI participe également activement à l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques dans le domaine de la propriété intellectuelle, du soutien à l'innovation et à la compétitivité des entreprises tout comme de la lutte anti-contrefaçon. Dépositaire de tous les titres de propriété industrielle déposés en France et des données du Registre National du Commerce et des Sociétés, l'INPI diffuse plus de 7 millions de données ouvertes, libres et réutilisables.

Contact presse : Anne-Sophie Prusak | aprusak@inpi.fr | 01 56 65 85 80 | 06 60 69 54 17